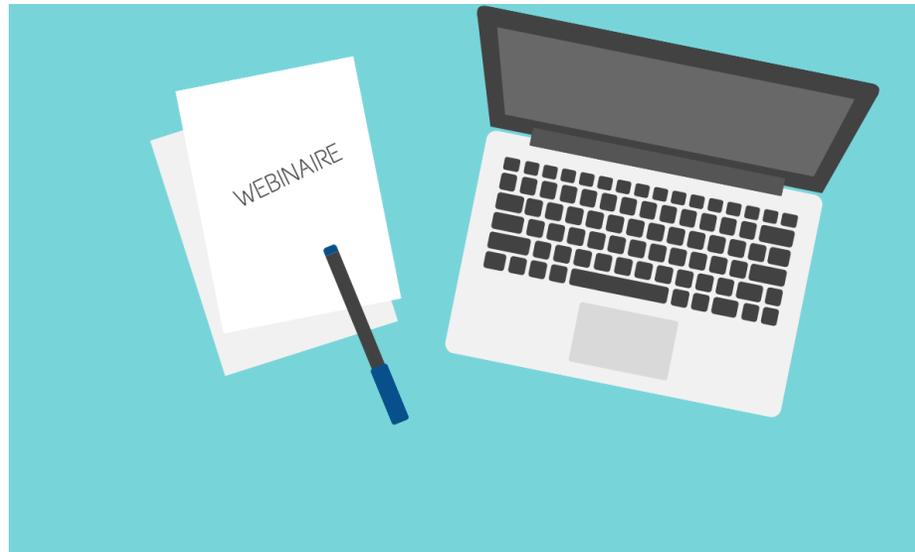


# La cogénération, un outil performant du mix énergétique

02 février 2022



Avec le soutien et la participation de

le **cnam**

**GRDF**  
GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE

**femto-st**  
SCIENCES &  
TECHNOLOGIES

**SFT**  
Société Française  
de Thermique

**lemta**  
Laboratoire Énergies &  
Mécanique Théorique et Appliquée

**ENGIE**

**cnrs**

**SATIÉ**

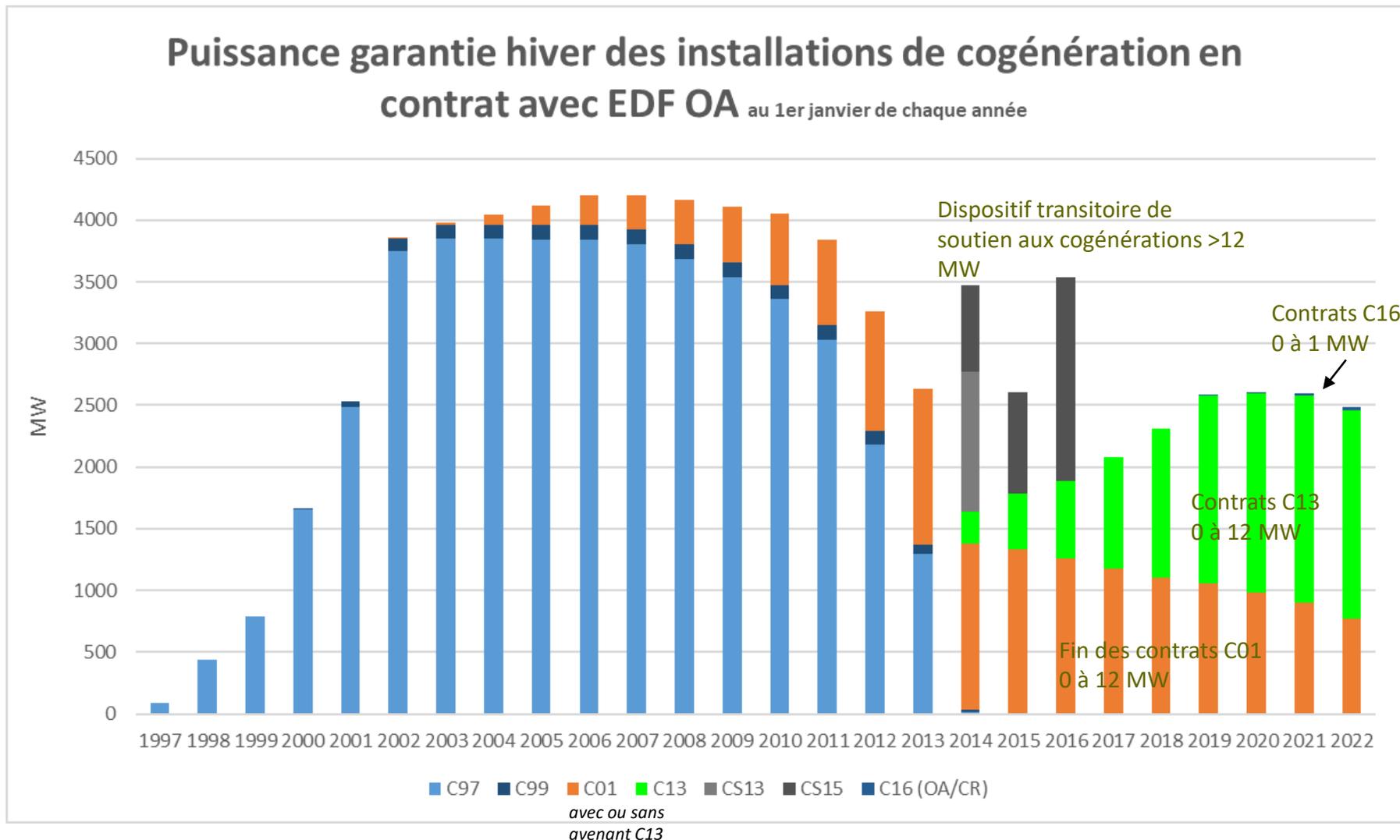
# Soutien à la cogénération gaz naturel

EDF - Mission Obligation d'Achat  
2 février 2022



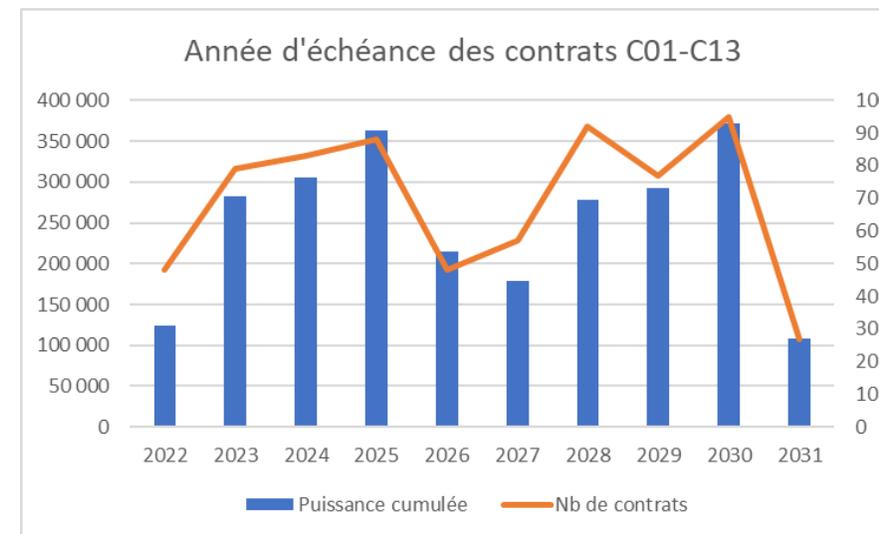
# Soutien à la cogénération par EDF OA

## Vue d'ensemble historique



- C01 et C13: Contrats en exécution au 31/01/2022

	Nombre	Puissance cumulée (kW)	Puissance moyenne (kW)
Contrats C01 et C13	701	2 542 668	3 630



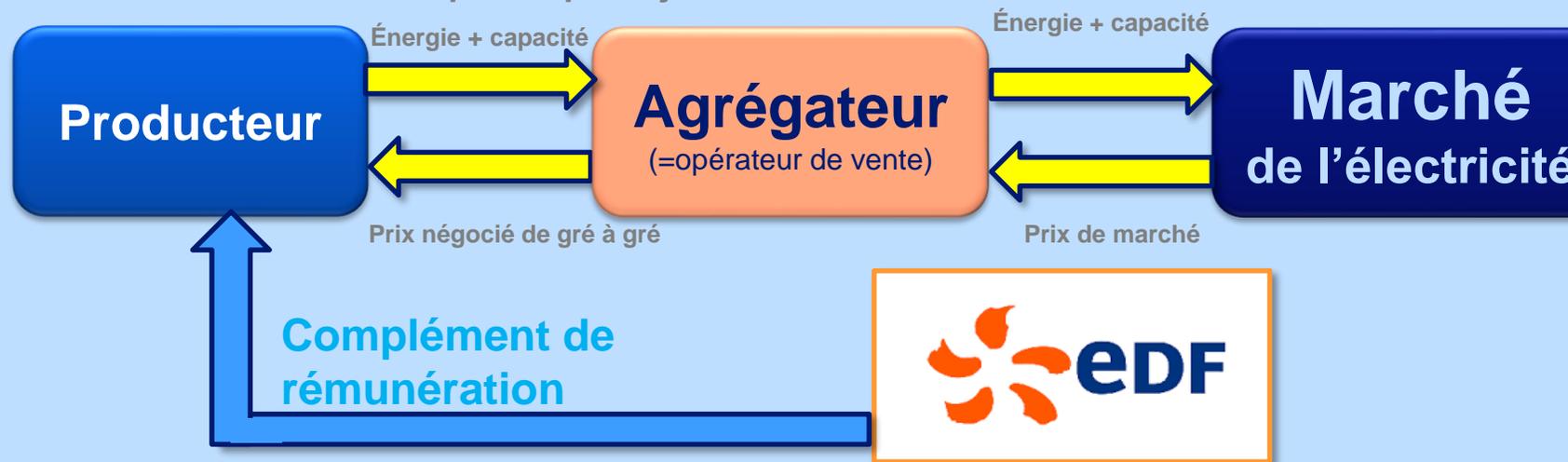
- C16: Contrats et Demandes de contrats complètes hors projets annulés au 31/01/2022

		Nombre	Puissance cumulée (kW)	Puissance moyenne (kW)
En service	OA	63	8 670	145
	CR	19	14 203	748
	<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>22 873</b>	<b>318</b>
Projets	OA	63	13 768	200
	CR	603	573 430	952
	Total	666	587 198	882
<b>TOTAL</b>		<b>738</b>	<b>610 071</b>	

- **Obligation d'achat (OA) :** l'énergie est vendue à un acheteur obligé, à tarif réglementé.

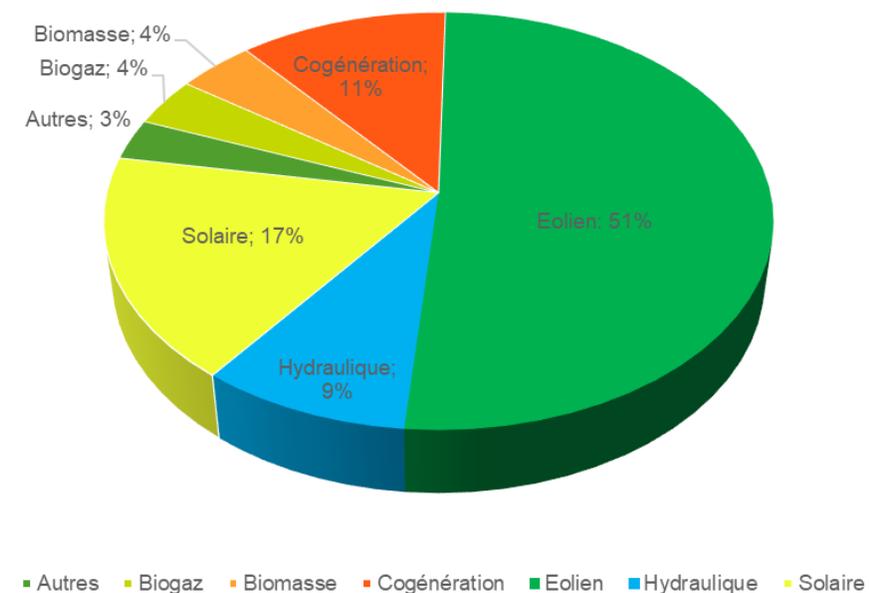


- **Complément de rémunération (CR) :** l'énergie est vendue sur le marché de l'électricité. EDF verse une prime qui s'ajoute à la recette de vente.

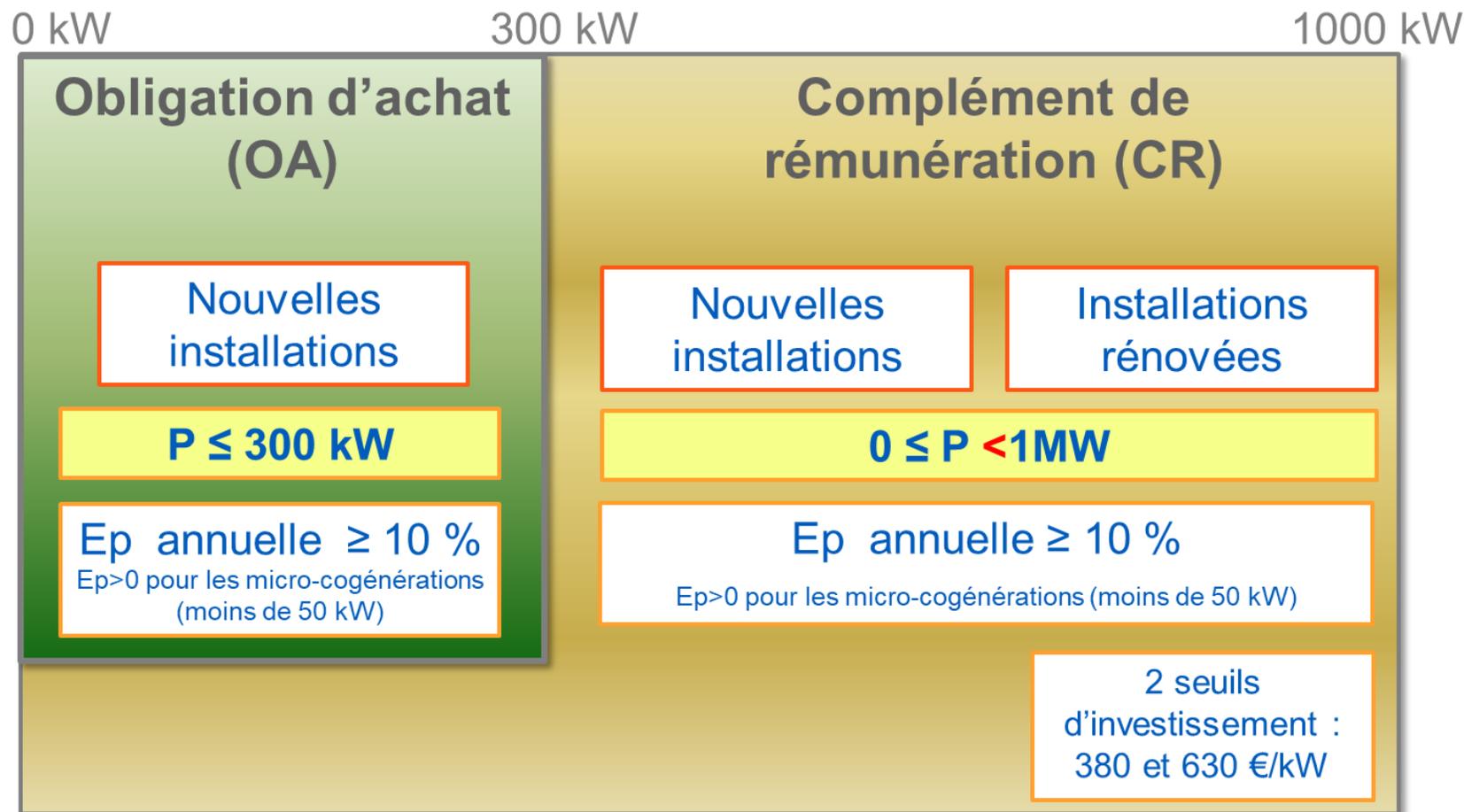


Année 2020	Toutes filières		Cogénération gaz	
	OA	CR	OA	CR
Nombre de contrats	420 000	420	798	8
Puissance installée (GW)	28,5	4	2,8	0,01
Energie achetée/soutenue (TWh)	62	6	7	0,02
Achats / primes versées aux producteurs (M€)	8 215	321	965	1
Montant d'achat / CR moyen (€/MWh)	132	49	138	48
Vente des garanties de capacité (M€)	250	-	87	-
Vente de l'énergie sur le marché (M€)	2 224	-	255	-
Coûts de gestion EDF (M€)	50			

Répartition par filière de l'énergie soutenue (OA et CR)



# Le contrat C16 (arrêté du 3 novembre 2016)



# Le Contrat C16

## Principales caractéristiques

- Signature du contrat par anticipation
  - Prise d’effet:
    - Préavis de notification
    - Date de constat de l’attestation de conformité d’un bureau de contrôle
      - Microcogénération (< 50 kW): Attestation sur l’honneur
    - OA: demande de rattachement au périmètre d’équilibre
    - CR: obligatoirement un 1<sup>er</sup> du mois
- Durée du contrat: 15 ans

	Obligation d’achat	Complément de rémunération
Actualisation du tarif	Actualisation du coefficient K à la date de demande de contrat Actualisation annuelle du coefficient L	
Rémunération	Réfaction TICGN (cf. décret n°2020-1301 du 27 oct 2020)	
Tarification Hiver	Hiver: 1/11 au 31/03 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Te * Energie écrêtée à Pmax</li> <li>• Prime à l’efficacité énergétique</li> </ul>	Hiver: 1/10 au 30/04 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Te * Energie</li> <li>• Prime à l’efficacité énergétique</li> <li>• Prime de gestion</li> <li>• Déduction du prix de marché</li> <li>• Prime de non production</li> <li>• Déduction des capacités</li> </ul>
Tarification Eté	Prix des écarts positifs * Energie écrêtée à Pmax	∅

- Soutien aux cogénérations gaz naturel et arrêté tarifaire de 2016 abrogés depuis le 23.02.2021
- Parution du décret n°2021-1691 et de l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôles des installations de production d'électricité (cogénérations supérieures ou égales à 50 kW)
  - Transmission de l'attestation de conformité initiale à l'acheteur obligé avant le 19 juin 2022 (si cela n'a pas déjà été fait)
  - En cas de remplacement à l'identique d'un dispositif de comptage servant au calcul d'Ep, possibilité de limiter le contrôle au dispositif remplacé
  - Suppression du plafonnement des avoirs CR des contrats en « guichet ouvert »

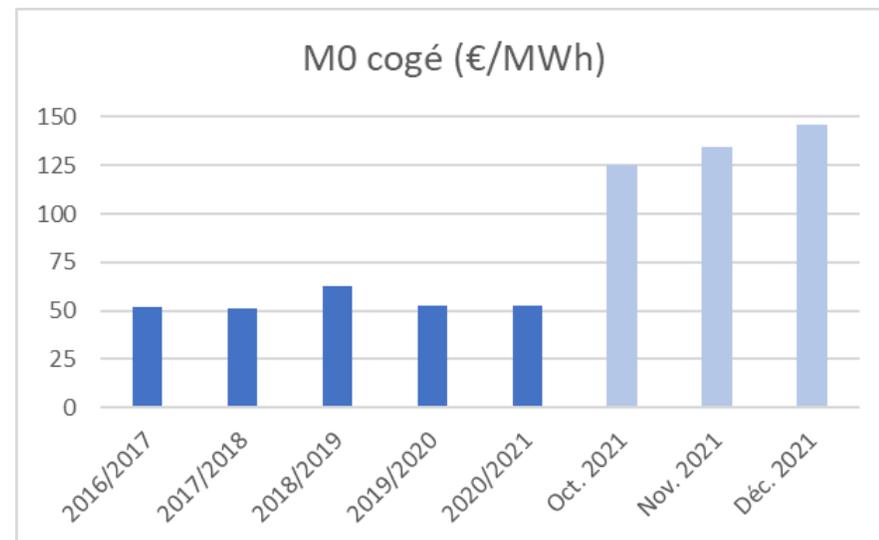
- Prix de marché élevés

- C13

- Appels plus nombreux des installations en mode MDSE : 31 appels C13, 20 appels C01 entre novembre 2021 et janvier 2022
- Plafonnement de la composante gaz de la rémunération les 21, 22, 23 décembre 2021

- C16:

- OA et CR: La DGEC a confirmé la prise en compte du tarif TRVG non gelé dans la composante de rémunération fonction prix du gaz
- CR: Émission d'avoirs lorsque le tarif du contrat est inférieur au M0. [Article](#) sur le site EDF OA



# Focus sur la facturation C16OA des microcogénérations

- Facturation annuelle  
<!-- Rappel le numéro de contrat sur la facture et intégrer la réfaction liée à l'exonération de taxe TICGN

- En cas de compteur élec à index



- La première et la dernière relève effectuée entre le 15 octobre et le 15 avril déterminent la production hivernale. Sans ces relèves, toute la production est considérée en été
- Fournir les relevés mensuels (effectués par le producteur)
  - Nécessaires au contrôle des factures par EDF OA (Te varie mensuellement)
  - Sans ces relevés, la production mensuelle considérée est la moyenne arithmétique de la production hivernale ramenée au mois

## Demandes complètes de contrats et contrats signés

